

# REGLEMENT 2024

L'association « COURSE DES REMPARTS » organise le dimanche 6 octobre 2024, à Provins, une course pédestre ouverte à toute personne qui s'engage à accomplir la distance prévue pour « être classée ». Les participants devront obligatoirement épinglez le dossard à puce intégrée et respecter les indications du service de sécurité, police et jaloneurs placés sur le parcours.

- La protection sanitaire est assurée par des secouristes, les pompiers et un médecin.
- "AS COURSE DES REMPARTS" a souscrit une assurance conforme à la charte des courses sur route.
- Les organisateurs se réservent le droit de trancher tout litige dans le sens du règlement.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.
- Les concurrents en mauvaise condition apparente pourront être stoppés par les organisateurs ou le service médical.
- Le coureur autorise expressément les organisateurs des 6,389 et 18,356 km de Provins ainsi que leurs ayants-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à ces épreuves, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.
- Le coureur autorise l'organisateur à inscrire son nom sur les listes de départs et résultats affichés le jour de l'épreuve et dans toutes les publications écrites et informatiques.
- Le coureur peut disputer le 6,389 km sous réserve d'être au minimum cadet et junior pour le 18,356 km.
- Les récompenses ne sont pas cumulables dans la même course.
- L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- **Inscription avant le 4 octobre par courrier ou sur <https://protiming.fr> à privilégier.**

## DISPOSITIONS GENERALES

- **Parcours** : 6,389 km (1 tour) à 9h – 18,356 km (3tours) à 10h
- **Départ** : 6 avenue Alain Peyrefitte - Arrivée : place du 29ème Dragons
- **Inscriptions** : avant le 04 octobre 2024 : 6,389 km : 12€, et 18,356 km : 15€. (majoration de 3€. pour inscription sur place). • Il vous sera demandé de présenter une pièce d'identité pour le retrait de chaque dossard.
- **Pour les licenciés FFA** : présentation de la licence Athlé Compétition, Entreprise, Running ou du Pass J'aime courir, en cours de validité. Les licences FFCO, FFPM, FSGT, FSCF et UFOLEP avec mention athlétisme ou course à pied en compétition en cours de validité sont acceptées.
- **Pour les majeurs non licenciés** : 1 attestation « PPS » de moins de 3 mois à réaliser sur <https://pps.athle.fr/>
- **Pour les mineurs non licenciés** : 1 attestation parentale autorisant le mineur et certifiant des réponses négatives à toutes les questions du questionnaire suivant l'arrêté du 7/5/2021, ou production d'un certificat médical de moins de 6 mois autorisant la pratique de la course à pied en compétition.
- **Bulletin collectif pour groupe d'un minimum de 5 coureurs, (réduction de 2€/ inscrit)**
- **Retrait des dossards** : vendredi 4 octobre de 14h30 à 19h, le samedi 5 octobre de 10h à 18h au magasin Decathlon de Provins ou le dimanche 6 octobre sur place (au Gymnase Raymond Vitte) à partir de 7h30.
- Ravitaillements : Bd d'Aligre et Place du Château.
- Epongeage : Ville Haute.
- Remise des récompenses : au Gymnase Raymond Vitte (Place du 29ème Dragons)
- Toute personne absente lors de cette remise ne pourra réclamer son lot
- Renseignements : Tél. : 06.71.83.65.02 – 06 81 38 38 41 - [coursedesremparts.provins@gmail.com](mailto:coursedesremparts.provins@gmail.com)
- Courrier : A.S. COURSE DES REMPARTS - BP 28 - 77482 PROVINS CEDEX
- Chèque à l'ordre de « A.S. COURSE DES REMPARTS »
- Inscription internet : <https://protiming.fr>